



VINON-SUR-VERDON

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

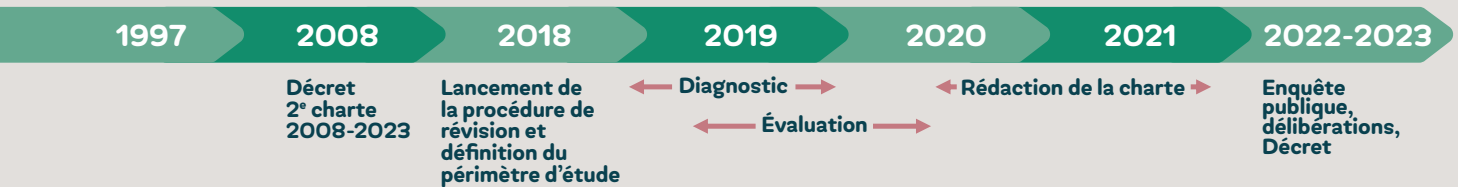
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Suivi de l'**outarde canepetière** et de l'**alouette calandre** sur l'aérodrome de Vinon (avec des bénévoles de la Ligue pour la protection des oiseaux et du Conservatoire des espaces naturels) ; et montage de mesures agro-environnementales permettant leur préservation pour deux agriculteurs volontaires.
- Augmentation du **débit réservé** du barrage de Gréoux (2011) dans le cadre du SAGE Verdon (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) pour améliorer la qualité des milieux aquatiques, et suivi des effets.
- Travaux d'**entretien** et de restauration de la **végétation des bords du Verdon** et du **Malaurie** : 73.2 km traités depuis 2009.
- Accompagnement de la commune dans les travaux de restauration des **continuités écologiques** des deux seuils sur le Verdon et quatre seuils sur le Malaurie, étude en cours pour le seuil du Radier du pont.
- 31 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 4 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant la fontaine vieille, un devant la tour et son campanile.
- Organisation d'un **chantier participatif** de **restauration** du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration d'une **calade** dans le centre ancien.
- Conseils pour la restauration du lavoir de Fontaine Vieille.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : spectacle sur l'eau ; conférence-débat sur la pollution lumineuse (2009) ; intervention du CrieuR du Verdon, conférence sur l'art de la calade, formation au jardinage écologique, conférence sur le lait, animation handisport dans le cadre des Transpiades.
- Organisation de la **Fête du Parc** (2010).
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école primaire (54) et le collège (8) sur l'eau, sur les traces du passé, l'urbanisme et son évolution, les activités agricoles, etc.

- Étude historique et **enquêtes ethnologiques** sur les relations des habitants à l'eau, au prisme du bas Verdon : du canal du Verdon au canal de Provence ; restitution publique à St-Julien-le-Montagnier et édition d'un ouvrage.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Appui à la commune et à ses enjeux dans le projet de **zone agricole protégée** du Verdon-Val de Durance (classement de toutes les zones A du PLU).
- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à une productrice de safran.
- Accompagnement du gîte communal du Moulin vers la marque Valeurs Parc – diagnostic réalisé.
- Conseil sur la faisabilité technique d'un projet d'hydroélectricité sur un canal d'irrigation passant sous la Mairie (2018).
- Soutien à la création de l'Espace VTT-FFC Provence-Verdon en lien avec l'office de tourisme intercommunal.
- Participation technique et financière pour la création du **GR 69 dit la Routo** en lien avec la Maison régionale de la Transhumance et le Conseil départemental 04, allant d'Arles à Cunéo.



AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration et de la révision du **plan local d'urbanisme** : transmission d'éléments de connaissance, participation aux réunions, émission d'un avis sur le projet de PLU arrêté.
- Avis sur un projet d'implantation de deux **centrales photovoltaïques au sol** sur la commune portés par la société Solaire Direct) en 2007 et 2009.
- Suivi de la demande d'autorisation et transmission de plusieurs avis avec préconisations pour la carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit Notre-Dame des Iscles.
- Portage d'une étude environnementale et paysagère préalable à l'aménagement de la zone d'activité de Vinon ;
- Contrat rivière : aide technique et à la recherche de financements pour l'amélioration de la **station d'épuration** (2014) et mobilisation du partenariat de **solidarité aval / amont** négocié entre le Parc et la

Société du canal de Provence réduisant la part de financement restant à charge de la commune.

- **Étude de danger des digues** et opération de débroussaillage.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides**.
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Animation de la **démarche Natura 2000** sur les sites du plateau de Valensole, des basses et grandes gorges et du Montdenier-Chiran : amélioration des connaissances, définition d'objectifs de gestion et actions menées avec les agriculteurs (mesures agro-environnementales, MAEC) ou les propriétaires (contrats Natura 2000) en vue de préserver les richesses naturelles.
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).
- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1).
- **Marque valeurs Parc** : attribution de la marque à 50 acteurs touristiques ; formations et valorisation à l'échelle régionale en lien avec le comité régional du tourisme et les autres.
- Opération **écogardes** (depuis 2002) : patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Accompagnement des agriculteurs volontaires du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (**démarche REGAIN** co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP) : 50 exploitations impliquées (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques, plantation de haies...).

- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité ;
- Audit des consommations d'eau dans les bâtiments/équipements publics et préconisations pour 8 collectivités volontaires.
- Apport de connaissances et accompagnement du projet **d'extension du réseau d'eau SCP** sur le plateau de Valensole pour permettre une bonne intégration paysagère et environnementale et favoriser des pratiques agricoles respectueuses des ressources en eau et de la biodiversité.
- 46 permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc (174 particuliers et 19 communes conseillés).
- Accompagnement des communes volontaires dans une réflexion sur la **maîtrise des loisirs motorisés** (prise d'arrêtés, pose de panneaux...).
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc
retrouvez les dates sur
parcduverdon.fr/agenda

Suivez la révision de la charte
parcduverdon.fr/verdon2038

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr